

CC2VV - 23 avenue Gaston Renaud - 25340 Pays de Clerval
AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

(Article L 2121 – 10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Communautaire de la CC2VV se réunira, en séance ordinaire, le :

Mardi 28 juillet 2026 à 19h00
Au siège de la CC2VV (1^{er} étage),
situé 23 avenue Gaston Renaud à 25340 PAYS-DE-CLERVAL

OBJET DE LA REUNION :

PREAMBULE

Décisions du Président dans le cadre de ses délégations pour le mois de juin 2026 et validation des Procès-Verbaux des Conseils Communautaires du 26 mai 2026 (version modifiée) et du 30 juin 2026.

PATRIMOINE

- 1) Projet de travaux du siège de la CC2VV – Validation de la Phase Avant-Projet Définitif

RESSOURCES HUMAINES

- 2) Ajout de précisions sur la mise en œuvre d'un dispositif de géolocalisation des véhicules utilisés par les agents de la collectivité

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- 3) Désignation d'un représentant de la CC2VV au sein du Comité Local pour l'emploi de l'arrondissement de Montbéliard

TOURISME

- 4) Demande de Subvention exceptionnelle au titre de la préservation du patrimoine – Association des amis de la Forge de Montagney

REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT

- 5) Convention de groupement de commande publique – Réalisation des travaux d'assainissement et d'eaux pluviales sur la commune de GONDENANS MONTBY



CULTURE

- 6) Subventions aux écoles de musique du territoire – Année 2025 / 2026
- 7) Renouvellement du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) avec la DRAC de Bourgogne – Franche-Comté (2026-2029)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Fait à Pays de Clerval,
Le 22 juillet 2026

Le Président,
Bruno BEAUDREY

